



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 105824

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les besoins de réhabilitations des équipements du tourisme associatif. Les crédits du FEDER, au titre de la politique de cohésion de l'Union européenne, ont permis, dans les zones classées en objectif 2, de mobiliser des subventions complémentaires à celles de l'État et des collectivités territoriales pour la mise à niveau de ce parc locatif qui joue un rôle important dans la politique d'aménagement du territoire, comme dans la politique d'accueil des familles et des jeunes notamment. Compte tenu de l'importance du patrimoine restant à réhabiliter et de l'intérêt de cette politique, il souhaite connaître les orientations que le Gouvernement entend prendre dans le cadre de la nouvelle politique de cohésion de l'Union européenne pour la période 2013.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105824

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10274